

Communauté
de Communes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHE**

SÉANCE DU 16 JUIN 2025

2025_078

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ÉVÈNEMENT
"TOUS AU GRAND R !"

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 6 juin 2025.

Nombre de conseillers		AUBRUN Lynda, BAMBAGINI Martine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BREGEAUD Laurent, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, BREGEON Pascal, COMBECAU Pascal, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DELPEUCH Dominique, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, DUFOURD Jacques, ESCLAMADON Jean-Marie, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GORIN Claudine, GUIBERT Xavier, GUILLOT Olivier, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAVERGNE Michel, LAVERGNE Viviane, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Francis, MOREAU Pierre-Charles, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, PAILLER Alain, PERROT Corinne, PERRIN Jean-François, PEYRONNET Claude, REYNAUD Gilles, ROUET Jean-Louis, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno, SINGEOT Anne-Marie.
En exercice	62	
Titulaires Présents	44	
Suppléants Présents	4	
Pouvoirs titulaires	7	
Votants	55	

PRÉSENT Suppléant : DACKOW Jean-Michel, KASIKCI Yveline, PRÉVÔT Alain, ROUSSEAU Michel.

POUVOIRS hors suppléant :

- COURTIOUX Vincent donne pouvoir à MARCOUX-LESTIEUX Patricia
- GUILLON Jean-Claude donne pouvoir à DRIEUX Sophie
- MARTIN Bernard donne pouvoir à GORIN Claudine,
- MAURY Alice donne pouvoir à LAVERGNE Viviane
- OVAN Nicolas donne pouvoir à MARTIN Francis
- PIVETEAU Michel donne pouvoir à PAILLER Alain
- ROCH Jean-Marie donne pouvoir à PEYRONNET Claude

Excusés : BARRET-BONNIN Marie-Catherine, COINDEAU Yvette, GAINAND Jean-Pierre, GENTY Guillaume, LAURENT-DUSSY Claudine, LONDEIX Colette, THEVENOT Pierrette.

Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.

Madame FILLOUX Virginie est élue secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie SINGEOT, Conseillère Déléguée en charge du PCAET, s'exprime en ces termes :

La Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche est engagée depuis le 20 septembre 2021 dans un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) avec l'ADEME. Ce contrat flèche deux thématiques sur lesquelles la collectivité développe une politique : économie circulaire et climat-air énergie. Il s'adosse au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adopté par la collectivité le 28 juin 2021.

Une des actions du COT est : « Organiser un évènement grand public sur l'économie circulaire ».

Dans ce contexte, l'association Monts d'Ambazac Production, les Communautés de Communes CCHLeM, ELAN et Gartempe Saint-Pardoux, le SYDED de la Haute-Vienne, le Département de la Haute-Vienne et l'EPIC du Lac de Saint Pardoux se sont associés pour initier, ensemble, l'organisation d'un évènement d'ampleur autour de la thématique précitée, avec pour objectifs de :

- Sensibiliser à l'économie circulaire et promouvoir le réemploi, la réparation et le recyclage ;
- Accompagner les changements de comportement et de pratiques ;
- Mobiliser et accompagner les acteurs du territoire vers une gestion raisonnée des ressources ;
- Permettre aux acteurs locaux de l'économie circulaire de gagner en visibilité (Rempart, Maximum...) ;
- Poursuivre la réduction des déchets et la préservation des ressources ;
- Être un évènement zéro déchet.

Cet évènement, dénommé « Tous au Grand R' », se déroulera le dimanche 6 juillet prochain, sur le site de Santrop du Lac de Saint Pardoux, sur la commune de Razès et sera porté par l'association Monts d'Ambazac Production.

« Tous au Grand R' ! » s'inscrit dans une volonté de promouvoir et de développer le réemploi et la réparation sur le territoire de la Haute-Vienne, tout en permettant aux acteurs locaux de l'économie circulaire de gagner en visibilité. Ainsi, il contribuera à renforcer la dynamique initiée sur le territoire en matière d'économie circulaire et plus largement de la transition écologique.

Il se voudra festif et grand public et permettra aux habitants de s'approprier les enjeux de l'économie circulaire, au travers d'ateliers, de temps forts et autres animations.

A ce jour, le budget prévisionnel total de l'évènement est estimé à environ 46 000 €. Il sera cofinancé par les partenaires précités du projet (à hauteur de 38 000 € par les partenaires publics) et par des partenaires privés.

Son organisation nécessitera la mobilisation de moyens techniques et financiers que chaque partenaire du projet s'engage à apporter. A ce titre, une convention de partenariat, présentée en annexe, a été établie et est soumise à la délibération du Conseil communautaire.

Vu la délibération n°2021_165 du 28 juin 2021 adoptant le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), qui porte des objectifs en matière de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique ;

Vu la délibération n°2021_126 du 20 septembre 2021 approuvant le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) avec l'ADEME, qui porte des objectifs en matière de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique ;

Vu l'avis favorable du Comité de Pilotage Contrat d'Objectifs Territorial sur le plan d'actions comprenant cette action sur l'évènement économie circulaire ;

Madame Anne-Marie SINGEOT propose la signature d'une convention avec l'association Monts d'Ambazac Production, les Communautés de Communes ELAN et Gartempe Saint-Pardoux, le SYDED de la Haute-Vienne, le Département de la Haute-Vienne et l'EPIC du Lac de Saint Pardoux, conscients de l'importance de cet évènement pour mettre en œuvre plusieurs objectifs prioritaires de transition écologique portés par la CCHLeM.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association Monts d'Ambazac Production, les Communautés de Communes ELAN et Gartempe Saint-Pardoux, le SYDED de la Haute-Vienne, le Département de la Haute-Vienne et l'EPIC du Lac de Saint Pardoux, telle qu'annexée à la présente délibération

Article 2 : D'autoriser le Président à signer cette convention de partenariat 2025

Article 3 : D'approuver l'inscription au budget de la CCHLeM d'un montant de 10 000 € destiné à financer l'organisation de cet évènement

Article 4 : D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Le Président,

Signé électroniquement par : Le
Président
Date de signature : 24/06/2025
Qualité : Signature des ACTES par le
Président
Jean-François PERRIN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois

Convention de partenariat Evènement « Tous au Grand R' ! »

Entre les soussignés :

Association Monts d'Ambazac Production

dont le siège social est :

SIRET :

APE :

Licence d'entrepreneur de spectacle :

N°TVA intracommunautaire :

Représentée par **Éric CHEVÉE**

en qualité de Vice-Président

Ci-après dénommée : **Monts d'Ambazac Production** d'une part,

ET

La Communauté de communes ELAN

dont le siège social est : 13 rue Gay Lussac - 87 240 AMBAZAC

SIRET :

APE :

N°TVA intracommunautaire :

Représentée par **Alain AUZEMERY**

en qualité de Président

Ci-après dénommée : **La CC ELAN** d'autre part,

ET

La Communauté de communes Haut Limousin en Marche

dont le siège social est :

SIRET :

APE :

N°TVA intracommunautaire :

Représentée par **Jean-François PERRIN**

en qualité de Président

Ci-après dénommée : **La CC HLeM** d'autre part,

ET

La Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux

dont le siège social est :

SIRET :

APE :

N°TVA intracommunautaire :

Représentée par **Gérard RUMEAU**

en qualité de Président

Ci-après dénommée : **La CC GSP** d'autre part,

ET

Le SYDED de la Haute-Vienne

dont le siège social est :

SIRET :

APE :

N°TVA intracommunautaire :

Représenté par **Josiane ROUCHUT**

en qualité de Vice-Présidente

Ci-après dénommée : **Le SYDED** d'autre part,

ET

Le Département de la Haute-Vienne

dont le siège social est :

SIRET :

APE :

N°TVA intracommunautaire :

Représenté par **Jean-Claude LEBLOIS**

en qualité de Président

Ci-après dénommée : **Le Département** d'autre part,

ET

L'EPIC du Lac de Saint-Pardoux

dont le siège social est :

SIRET :

APE :

N°TVA intracommunautaire :

Représenté par Stéphane VEYRIRAS

en qualité de Président

Ci-après dénommée : **L'EPIC** d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Contexte et philosophie

L'association Monts d'Ambazac Production, les Communautés de communes ELAN, Haut Limousin en Marche et Gartempe Saint-Pardoux, le SYDED de la Haute-Vienne, le Département de la Haute-Vienne et l'EPIC du Lac de Saint-Pardoux s'associent pour initier ensemble l'organisation d'un événement d'ampleur autour de la thématique de l'économie circulaire.

Cet événement s'inscrit dans une volonté de promouvoir et développer le réemploi et la réparation sur le territoire de la Haute-Vienne, en permettant aux acteurs locaux de l'économie circulaire de gagner en visibilité.

L'événement se veut festif et grand public et permettra, au travers d'ateliers, temps forts et autres animations, aux habitants de s'approprier les enjeux de l'économie circulaire.

Il s'agit de renforcer la dynamique initiée sur le territoire en matière d'économie circulaire et plus largement de transition écologique. Ce projet se veut collaboratif et multi-partenarial.

L'évènement souhaite répondre aux objectifs suivants :

- Sensibiliser à l'économie circulaire et promouvoir le réemploi, la réparation et le recyclage ;
- Accompagner les changements de comportement et de pratiques ;
- Mobiliser et accompagner les acteurs du territoire vers une gestion raisonnée des ressources ;
- Permettre aux acteurs locaux de l'économie circulaire de gagner en visibilité ;
- Poursuivre la réduction des déchets et la préservation des ressources ;
- Être un événement zéro déchet.

Ces objectifs sont regroupés autour d'un même événement, « Tous au Grand R' ! ».

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles les parties réaliseront ensemble l'évènement « Tous au Grand R' ! » dédié à l'économie circulaire et notamment au réemploi, à la réparation et au recyclage le dimanche 6 juillet 2025 sur le site de Santrop au Lac de Saint-Pardoux.

La présente convention est conclue pour une durée équivalente à la période allant de la date de signature à l'issue de l'arrêt des comptes de résultat.

Monts d'Ambazac Production est organisateur de l'évènement « Tous au Grand R' ! ».

Les Communautés de communes ELAN, HLeM, GSP et le SYDED sont co-organisateurs.

Le Département de la Haute-Vienne est propriétaire du Lac de Saint-Pardoux.

L'EPIC du Lac de Saint-Pardoux est gestionnaire du Lac de Saint-Pardoux.

Article 2 : Engagements de Monts d'Ambazac Production

Monts d'Ambazac Production est organisateur de l'évènement « Tous au Grand R' ! ».

Monts d'Ambazac Production s'engage à assurer :

- la gestion artistique de l'évènement, contrats de cession et hébergement des artistes ;
- l'impression des supports de communication nécessaires ;
- la régie technique ;
- l'aménagement du site ;
- les dispositifs de secours et de sécurité ;
- la production générale et la souscription d'assurances le cas échéant ;
- le règlement des taxes en vigueur.

Monts d'Ambazac Production disposera, par contrat de cession séparé avec les équipes artistiques et techniques, de l'engagement de tous les artistes et de toute catégorie de personnel nécessaire au spectacle. Il veillera en outre à s'assurer que les employeurs :

- supporteront et régleront les rémunérations du personnel attaché au spectacle, ainsi que les charges sociales et fiscales afférentes et les éventuelles retenues à la source dues par les personnes qui ne seraient pas fiscalement domiciliées en France ;
- seront responsables de l'application de la législation du travail en ce qui concerne leurs personnels.

Monts d'Ambazac Production contractera avec des tiers en son nom personnel et assumera seul la responsabilité des engagements qu'il aura souscrits à l'égard de ces dits tiers.

Il partagera, en transparence, l'intégralité des contrats et autres documents relatifs à l'organisation de l'évènement.

Monts d'Ambazac Production a la responsabilité de la bonne fin de la production et la responsabilité artistique des représentations concernées par la présente convention. Aucun déficit lié à la production et/ou à la diffusion des spectacles concernés par la présente convention ne pourra être imputé aux autres parties.

Article 3 : Engagements de la Communauté de communes ELAN

La CC ELAN est co-organisateur de l'évènement « Tous au Grand R' ! ».

La CC ELAN s'engage à :

- Participer activement à la construction de l'évènement :
 - o Implication de la directrice du pôle développement territorial et de la chargée du contrat d'objectif territorial (COT) dans le cadre de leurs fonctions de « Piloter et mettre en œuvre les actions du COT ». Elles pourront être amenées à participer à la coordination de l'évènement le samedi 05 et le dimanche 06 juillet, uniquement pour la partie afférente à leurs missions confiées à la CC ELAN en tant que co-organisateur ;
 - o Implication des agents techniques (entre 3 et 6) sous l'encadrement de la responsable des services techniques et sur leurs horaires habituels (07h30-12h/13h30-17h) pour :
 - le montage de l'évènement les jeudi 3 et vendredi 4 juillet : transport et mise en place des containers déchets et recyclage, le transport, montage et mise en place des tentes, barnums, tonnelles, tables et chaises/bancs (sans garantie de conformité), transport et montage des extensions de scène de la CC ELAN, récupération et mise en place des barrières héras et vauban, aménagement du site.
 - Le démontage de l'évènement les lundi 7 et mardi 8 juillet : démontage des tentes, barnums, tonnelles et transports, démontage des extensions de scène de la CC ELAN et transport, rangement des tables et chaises/bancs et transport, démontage et rangement des barrières héras et vauban, nettoyage du site.

Une réunion de co-organisation technique devra être organisée en amont pour définir les missions et rôles de chacun.

 - o Implication possible d'autres agents de la CC ELAN dont les modalités précises seront définies et organisées ultérieurement.
- Mobiliser les acteurs partenaires de la filière réemploi, réparation et recyclage sur son territoire en collaboration avec les autres co-organisateur de l'évènement ;
- Mettre à disposition le matériel dont elle dispose et qui pourrait servir au collectif ;
- Assurer la communication afférente à l'évènement et la diffuser dans ses supports de communication.

Article 4 : Engagements de la Communauté de communes Haut Limousin en Marche

La CC HLeM est co-organisateur de l'évènement « Tous au Grand R' ! ».

La CC HLeM s'engage à :

- Participer activement à la construction de l'évènement : Implication de la chargée du contrat d'objectif territorial (COT) dans le cadre de ses fonctions « Piloter et mettre en œuvre les actions du COT ». Elle pourra être amenée à participer à la coordination de l'évènement le samedi 05 et le dimanche 06 juillet, uniquement pour la partie afférente à ses missions confiées à la CC HLeM en tant que co-organisateur ;
- Mobiliser les acteurs partenaires de la filière réemploi, réparation et recyclage sur son territoire en collaboration avec les autres co-organisateur de l'évènement ;
- Assurer la communication afférente à l'évènement et la diffuser dans ses supports de communication.

Article 5 : Engagements de la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux

La CC GSP est co-organisateur de l'évènement « Tous au Grand R' ! ».

La CC GSP s'engage à :

- Participer activement à la construction de l'évènement : Implication du référent environnement-déchets pendant les phases de montage et démontage de l'évènement selon les besoins établis en réunion de co-organisation technique ;
- Assurer la communication afférente à l'évènement et la diffuser dans ses supports de communication.

Article 6 : Engagements du SYDED de la Haute-Vienne

Le SYDED est co-organisateur de l'évènement « Tous au Grand R' ! ».

Le SYDED s'engage à :

- Participer activement à la construction de l'évènement :
 - o Implication d'agents techniques et d'animation sous l'encadrement du directeur (entre 5 et 9) et sur leurs horaires habituels de travail (8h-12h/13h30-17h) pour :
 - le montage de l'évènement les jeudi 3 et vendredi 4 juillet : transport et mise en place des containers déchets et recyclage, le transport, montage et mise en place des tentes, barnums, tonnelles, tables et chaises/bancs (sans garantie de conformité), récupération et mise en place des barrières héras et vauban, aménagement du site ;
 - le démontage de l'évènement les lundi 7 et mardi 8 juillet : démontage des tentes, barnums, tonnelles et transports, rangement des tables et chaises/bancs et transport, démontage et rangement des barrières héras et vauban, nettoyage du site.

Une réunion de co-organisation technique devra être organisée en amont pour définir les missions et rôles de chacun.

 - o Implication de l'équipe des éco-animateurs et de la direction le samedi 5 pour finaliser l'organisation du lendemain et le dimanche 6 juillet pour la manifestation.
 - o Implication possibles d'autres agents dont les modalités précises seront définies et organisées ultérieurement.
- Mobiliser son service communication pour la création de l'identité visuelle et de supports de communication ;
- Mobiliser les acteurs de la filière réemploi, réparation et recyclage sur son territoire en collaboration avec les autres co-organisateur de l'évènement ;
- Mettre à disposition le matériel dont il dispose et qui pourrait servir au collectif ;
- Assurer la communication afférente à l'évènement et la relayer dans ses supports de communication.

Article 7 : Engagements du Département de la Haute-Vienne

Le Département est propriétaire du Lac de Saint-Pardoux.

Il a validé, par courrier en date du 30 octobre 2024, l'organisation de l'évènement « Tous au Grand R' ! » sur le site de Santrop.

La délimitation de l'espace fera l'objet d'un conventionnement entre les parties, considérant d'ores et déjà qu'aucun espace ne pourra empiéter sur la plage.

Le Département s'engage à :

- Mettre à disposition le site de Santrop et des bâtiments annexes qui seraient utilisés pour l'accueil des artistes ;
- Relayer la communication afférente à l'évènement dans ses supports de communication : réseau aribus ainsi qu'un article sur le magazine départemental ;
- Monter la scène sur site ;
- Mobiliser du personnel technique (2 agents techniques) pour l'installation et le démontage de l'évènement sur site les jeudi 3, vendredi 4, lundi 7 et mardi 8 juillet 2025 ;
- Mettre à disposition le matériel dont elle dispose (notamment la grande scène) et qui pourrait servir au collectif.

Article 8 : Engagements de l'EPIC du Lac de Saint-Pardoux

L'EPIC est gestionnaire du Lac de Saint-Pardoux.

Il a validé, par courrier en date du 30 octobre 2024, l'organisation de l'évènement « Tous au Grand R' ! » sur les espaces de Santrop.

L'EPIC s'engage à :

- Participer au bon déroulement de l'organisation aux côtés de l'organisateur et des co-organisateur et ce jusqu'au démontage ;
- Mobiliser du personnel technique (2 à 3 salariés) pour l'installation et le démontage de l'évènement sur site les jeudi 3, vendredi 4 et lundi 7 et mardi 8 juillet 2025 et sur l'entretien du site ;
- Prendre en charge l'énergie et les fluides nécessaires au bon déroulement de l'évènement ;
- Mettre à disposition le matériel présent sur site conformément à la liste du matériel pouvant être mis à disposition ;
- Relayer la communication afférente à l'évènement dans ses supports de communication.

Article 9 : Aspects financiers

Monts d'Ambazac Production, en tant qu'organisateur, porte l'intégralité des dépenses liées à l'évènement.

Les co-organisateur octroient, sous forme de subventions, à Monts d'Ambazac Production les montants suivants :

CC ELAN	20 000 €
CC HLeM	10 000 €
CC GSP	3 000 €
SYDED	5 000 €
TOTAL	38 000 €

Les subventions seront versées en une fois après la signature de la convention et au plus tard d'ici le 15 avril afin de garantir une trésorerie nécessaire à l'association.

Les co-organisateur ont sollicité des partenaires privés pour abonder le budget. Ces partenaires verseront directement leurs contributions à Monts d'Ambazac Production.

Un bilan financier sera réalisé à l'issue de l'évènement par Monts d'Ambazac Production et présenté aux co-organisateur.

Les collectivités ne participent pas au déficit éventuel de l'évènement.

L'éventuel bénéfice de l'évènement est conservé par l'organisateur Monts d'Ambazac Production.

La gestion de la restauration sur la manifestation sera confiée à des prestataires type food-trucks.
La gestion de la buvette sera confiée à l'organisateur Monts d'Ambazac Production.

Article 10 : Communication

La charte graphique et l'identité visuelle de l'évènement sont réalisées par le SYDED pour le compte du collectif. Tous les documents de communication réalisés seront validés par l'ensemble des signataires de la présente convention. Ils mentionneront les partenariats engagés et les logos afférents.

Monts d'Ambazac Production inclut dans son budget prévisionnel l'impression des affiches.

Les co-organisateur se chargent de mobiliser tous leurs outils de communication pour relayer l'information (magazines, réseaux sociaux, presse, radio, etc.).

Le Département et l'EPIC relayeront également l'évènement sur l'intégralité de leurs outils de communication (panneaux d'affichage, magazine, réseaux sociaux, etc.).

Article 11 : Assurance

Monts d'Ambazac Production déclare avoir contracté une assurance Responsabilité Civile couvrant sa responsabilité d'organisateur de l'ensemble de la manifestation.

En cas de détérioration du matériel mis à disposition des collectivités et structures partenaires auprès de l'organisateur, vol ou autre, Monts d'Ambazac Production en assurera la responsabilité.

Il n'a pas été contracté d'assurance "annulation".

Article 12 : Résiliation en cas de force majeure

En cas d'évènement de force majeure faisant obstacle à la tenue de l'évènement, l'ensemble des parties renonce à recouvrer la subvention versée à Monts d'Ambazac Production ou à solliciter le versement d'une indemnité auprès de Monts d'Ambazac Production.

Il est entendu par évènements de force majeure, des évènements imprévisibles, irrépessibles et de nature à rendre impossible l'exécution des obligations aux conditions stipulées dans la présente convention et telle que définie à l'article 1218 du Code Civil.

Article 13 : Règlement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, un règlement amiable des différends avant de soumettre tout litige à une instance juridictionnelle.

Les parties conviennent qu'en cas de litige, la juridiction administrative compétente sera la Tribunal Administratif de Limoges.

Fait en sept exemplaires à ..., le ...

Monts d'Ambazac Production Éric CHEVÉE, Président	Communauté de communes ELAN Alain AUZEMERY, Président
Communauté de communes Haut Limousin en Marche Jean-François PERRIN, Président	Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux Gérard RUMEAU, Président
SYDED de la Haute-Vienne Josiane ROUCHUT, Vice-Présidente	Département de la Haute-Vienne Jean-Claude LEBLOIS, Président
EPIC du Lac de Saint-Pardoux Christophe BIZE, Directeur	